

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 13/11/2020

**Présents** : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Franck DE SAINT ROMAN, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Muriel GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir** : Laurence TROLET à Michel LAFONT, Jérôme BENOIST à Myriam LETELLIER, Alain SABRIE à François TOUYON

**Absents** : Jean-Philippe PASQUIER

**Secrétaire de séance** : Cécile PARENT

**Présents** : 29

**Votes exprimés** : 32

Monsieur le Maire commence la séance en faisant une minute de silence en hommage aux victimes des trois attentats terroristes des dernières semaines que ont pris pour cible 3 symboles forts de notre démocratie : la liberté d'expression (25 septembre), l'éducation (16 octobre), et la liberté de culte (29 octobre).

Une présentation de la Maison de l'Habitat sur le « Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat » a été faite en début de séance.

De plus, Monsieur le Maire fait un point de la situation sanitaire actuelle et remercie les agents de Thue et Mue, du SEEJ et de la Communauté urbaine de Caen la mer pour leur implication.

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2020 à l'unanimité.

## I / COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU 5 NOVEMBRE AU 30 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

### DECISIONS DU MAIRE :

Le maire a pris les décisions suivantes :

DATE	N° ARRETE	OBJET
31/08/2020	2020-85 C	L'entreprise L'ATELIER DYL est retenue pour la restauration des vitraux sur l'église à Putot en Bessin, commune déléguée de Thue et Mue, pour un montant de 1 980,00 euros TTC
27/09/2020	2020-86 C	Arrêté du maire portant interdiction d'accès du public sur la parcelle A10238 à Bretteville l'Orgueilleuse lié à l'incendie qui a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 septembre 2020 au sein d'un bâtiment d'un particulier
07/10/2020	2020-87 C	Arrêté temporaire concernant la règlementation de la circulation pour une course cycliste qui a eu lieu le 13

		octobre sur les communes déléguées de Brouay et du Le Mesnil Patry
08/10/2020	2020-88 C	L'entreprise BOCAN est retenue pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion d'un montant de 9 380 euros TTC.
13/10/2020	2020-89 C	Arrêté du maire portant désignation des habitants engagés au sein des commissions ouvertes
13/10/2020	2020-90 C	L'entreprise SAUR est retenue pour remplacer le poteau incendie rue de Caen à Bretteville l'Orgueilleuse, commune déléguée de THUE ET MUE au prix de 2 612,03 euros TTC.
15/10/2020	2020-91 C	L'entreprise SAUR est retenue pour remplacer le poteau incendie rue Van Beethoven à Bretteville l'Orgueilleuse, commune déléguée de THUE ET MUE au prix de 2 612,03 euros TTC.
15/10/2020	2020-92 C	L'entreprise TECHNOSOL est retenue pour réaliser une prospective géotechnique avant les travaux de rénovation et agrandissement de la salle des fêtes pour la création d'une mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne, commune déléguée de THUE ET MUE au prix de 4 183,20 euros TTC.
15/10/2020	2020-93 C	L'entreprise SARL LEFEVRE COORDINATION est retenue pour assurer la coordination SPS pendant les travaux de rénovation et agrandissement de la salle des fêtes pour la création d'une mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne, commune déléguée de THUE ET MUE au prix de 2 419,20 euros TTC.

Pour information, ces arrêtés sont disponibles et consultables au siège de la commune nouvelle de Thue-et-Mue. Le maire rend ainsi compte de ses décisions.

## II/ DESIGNATION DES HABITANTS ENGAGES PAR COMMISSION

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Conformément à la délibération n° 2020-97 prise lors du conseil municipal du 30 septembre dernier et de l'arrêté n°2020-89 pris par Monsieur le maire, les habitants engagés aux différentes commissions ouvertes ont été désignés.

Certains habitants se sont manifestés après le 30 septembre, en voici la liste :

- Sylvie VILLARD – Bretteville l'Orgueilleuse – pour la commission bâtiments et voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE PROPOSER** au Maire ou à son représentant de désigner par arrêté en complément de l'arrêté pris l'habitante engagée ci-dessus énumérée à la commission ouverte « bâtiments et voirie »,

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

## III/ CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE – EPFN

Rapporteur : Michel LAFONT, maire

Lors de sa réunion du 27 mai 2019, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec l'EPFN pour réaliser une réserve foncière d'environ 3,6ha à Bretteville l'Orgueilleuse afin

d'aménager le cœur de bourg. Cette réserve foncière sera réalisée à la valeur estimée des domaines à hauteur de 1 850 000 euros y compris le château de la Garde et une emprise de 2 625 m<sup>2</sup> attachée.

Afin de prendre la décision d'inclure ou non le château de la Garde (et l'emprise attachée) dans la réserve foncière, une convention a été signée avec l'EPFN pour réaliser une étude de pré faisabilité urbaine, technique et financière sur ce bâtiment. La valeur estimée par les domaines de cet ensemble est de 300 000 euros.

La commission urbanisme a travaillé sur le résultat de l'étude lors de sa réunion du 10 novembre 2020 et propose au conseil municipal de réaliser la réserve foncière sur la totalité des 3,6 ha y compris donc le château de la Garde.

M. TOUYON précise que si la ferme est vouée à disparaître pour la nécessité de la circulation, il s'interroge sur le château ancien qui sera au milieu de bâtiments récents.

M. LAFONT indique que la question est légitime c'est l'objet de l'étude urbaine de programmation pré-opérationnelle.

Mme THEAULT précise que ce point a été évoqué à la commission urbanisme du 10 novembre dernier. Le moderne et l'ancien peuvent se marier comme la pyramide du Louvre.

Mme LETELLIER estime que le projet de l'étude flash avec des logements et des jardins semble intéressant.

Mme IUNG pense qu'il faut oublier les autres projets pour avoir un nouveau regard et une certaine imagination sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE CONFIRMER** la délibération du 27 mai 2019 autorisant la réserve foncière sur la globalité des parcelles AK n°173 et 174 d'une contenance de 36 772 m<sup>2</sup>.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

#### **IV/ NOMS DES BIBLIOTHEQUES DE THUE ET MUE**

*Rapporteur : Marie THEAULT, maire adjoint en charge de la Culture*

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir au choix d'un nom pour les trois bibliothèques de Thue et Mue. Ce groupe de travail s'est réuni les 17 septembre et 8 octobre dernier. A l'issue de cette réflexion, une réunion regroupant les trois conseils communaux (Bretteville l'Orgueilleuse, Cheux et Putot en Bessin) a eu lieu le 3 novembre dernier.

Sur la base de la thématique « Voyage », il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante pour les trois bibliothèques :

- « La croisée des mots » pour la médiathèque à Bretteville l'Orgueilleuse
- « L'île aux livres » pour la bibliothèque à Cheux
- « Le voyage immobile » pour la bibliothèque à Putot en Bessin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide

- **DE DONNER** le nom aux bibliothèques ci-dessus présenté,

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de Dominique MARIE qui donne pourvoir à M. Franck DE SAINT ROMAN.

## **V/ DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021**

Rapporteur : Myriam LETELLIER maire adjointe en charge de l'activité économique, commerciale et artisanale

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, a fait évoluer les modalités d'ouverture des commerces où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi accorde désormais aux communes la possibilité d'ouverture jusqu'à 12 dérogations au repos dominical (art L 3132-26 du code du travail).

Les dispositions obligent les communes à arrêter la liste des dimanches dérogés avant le 31 décembre pour une application l'année suivante.

L'article L 3132-26 du code du travail prévoit que la liste des dimanches peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par la modification.

Après concertation avec les commerçants de la commune susceptibles d'ouvrir le dimanche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide

- **DE DONNER** un avis favorable à la dérogation au repos dominical les dimanches suivants :

Pour les commerces de détail et alimentaires :

- 10 et 17 janvier 2021 (soldes d'hiver),
- 27 juin et 4 juillet 2021 (soldes d'été),
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Pour les concessionnaires automobiles :

- Pas d'ouverture dominicale en 2021

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

1/ Accompagnement des commerçants pendant le deuxième confinement.

Mme LETELLIER explique que la commune de Thue et Mue soutient les commerçants de la façon suivante :

- Soutien aux commerçants avec l'achat et l'installation de banderoles et des actions de communication. : « Citykomi », site internet.
- Aide aux loyers avec crédit d'impôt pour les propriétaires.
- Aide de la Communauté urbaine de Caen la Mer et de la Région pour les commerces fermés administrativement au loyer : remboursement du loyer de novembre dans la limite de 1 000 euros

2/ Auditeurs libres

M LAFONT précise que la Communauté urbaine de Caen la Mer souhaite limiter le nombre d'auditeurs libres à 2 par commission par commune. A ce jour, M. LAFONT s'y oppose.

Ce point sera abordé au prochain conseil municipal du 9 décembre.

3/ Point d'information du SEEJ

Mme LAVILLE précise trois points :

- Le SEEJ souhaite écrire un projet stratégique avec un plan d'actions 2020/2026.
- Le SEEJ a adopté son règlement intérieur avec 3 commissions ouvertes
- Le SEEJ aura un résultat financier courant 2020 proche de 0 euros, grevant sa capacité à investir en 2021

4/ Point information de la Communauté urbaine de Caen la Mer

Mme LAVILLE fait un point sur l'organisation du Secteur Ouest

5/ Candidature appel à manifestation d'intérêt « Petites villes de demain en Normandie »

La commune s'est portée candidate à l'AMI « Petites villes de demain » avec la Communauté urbaine et la ville de Ouistreham. Ce projet donne de la lisibilité (notamment envers les financeurs) sur les grands objectifs de la commune décrit dans le projet de territoire adopté en juin 2019.

6/ Dénomination « hôtel de ville »

M. LAFONT précise que l'accueil du public à Bretteville l'Orgueilleuse est formellement un hôtel de ville au sein de la Maison des Services Publics qui pourrait être labellisée Maison France Service.

7/ Fibre

Mme PARENT informe le conseil municipal des différents échanges de mails d'habitants concernant une demande de délai d'installation de la fibre. M. LAFONT précise qu'il faut être très prudent et ne pas s'engager sur un calendrier qui dépend aussi des opérateurs.

8/ Point sur l'audioconférence avec le Préfet

Mme VERGNAUD, en l'absence de M. SABRIE, fait un état de la dernière audioconférence avec le Préfet qui se tient tous les mercredis au sujet du COVID-19.

Fin de séance à 21h30

Le Maire  
Michel LAFONT